

Y a-t-il de l'amiante dans les écoles ?

Une enquête journalistique avait révélé la présence d'amiante « à un niveau alarmant » dans une école de La Haye. Tour d'horizon dans les écoles de Saint-Lô et ses alentours.

De l'amiante « à un niveau alarmant »

En décembre, des journalistes du magazine *Vert de rage* révélaient, dans une enquête, que l'école du Chat-Perché, à La Haye, contenait de l'amiante « à un niveau alarmant ». Cette quantité se situait « au-dessus du niveau d'alerte », selon la norme américaine ASTM D6480, notamment en raison de la toiture en fibrociment.

Plusieurs écoles du Saint-Lois sont dotées de ce genre de couverture qui ne génère pas forcément de problème lié aux particules fines. Reste que le remplacement de ces toitures est coûteux et s'avère être un casse-tête financier pour les communes.

À Sainte-Suzanne, un diagnostic à la demande de la directrice

Le bâti de l'école, construite en 1956, aurait pu contenir de l'amiante. « La mode était à l'ardoise, donc on a vérifié les toits. Les sols sont en balatum. Le diagnostic est obligatoire vis-à-vis des enfants, donc il n'aurait pas été possible de rester dans un tel système », indique Antoine Aubry, maire de Sainte-Suzanne. Le contrôle a été réalisé en 2010, à la demande de la directrice de l'école.

À Saint-Jean-d'Elle, l'école date de 2013

L'école de Saint-Jean-d'Elle datant de 2013, elle ne peut pas être menacée par l'amiante. En effet, en France, l'usage de l'amiante a été restreint en 1978 avant d'être totalement interdit en 1997, surtout dans les établissements recevant du public, comme les écoles.

À Condé-sur-Vire, pas de travaux en vue

Laurent Pien, maire de Condé-sur-Vire, a constitué un dossier technique amiante en 2019 afin de repérer la présence de particules fines. Résultat, dans les parties communes de certains bâtiments, de l'amiante a bel et bien été repéré à certains endroits, « dans les murs et les poteaux porteurs », admet-il.

Mais pas de quoi « justifier un nettoyage tant que le bâti n'est pas touché dans son intégrité ». Autrement dit, tant qu'il n'y a pas de travaux, de murs percés, qui entraîneraient la libération de poussières d'amiante, il n'y a pas de danger.

Reste qu'avec la transition énergétique, des travaux de rénovation pourraient être envisagés. « Il faudrait alors voir quels travaux seraient les plus adéquats. On espérait, dans ce cas, bénéficier du Fonds vert, car on est labellisé Petites villes de demain et on peut obtenir, à ce titre, des aides majorées. »

À Torigny-les-Villes, « on s'adaptera »

À l'école Joseph-Moricet, les normes sont « déjà en vigueur », assure Michael Grandin, le maire. Idem à celle de Guilberville. À Arthur-Leduc, « on n'a pas fait de recherche mais comme il n'y a pas de travaux prévus dans l'immédiat, on n'a pas réalisé de diagnostic. Au moment venu, on s'adaptera et les coûts dépendront ».

Par ailleurs, un « recalibrage de l'école, qui était en préfabriqué et datait de plusieurs dizaines d'années », était prévu. Finalement, « le bâtiment complet a été détruit, à l'époque ».

Laura BAYOUMY.



L'école maternelle publique de Condé-sur-Vire. [michel coupard@ouest-france.fr](mailto:michel.coupard@ouest-france.fr)